



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2022

FRANCE 2030 |

OUVERTURE DE DEUX DISPOSITIFS : INNOVER POUR LES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE - ALIMENTARITE DES EMBALLAGES

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, annoncent la réouverture d'un appel à projets pour des entreprises en faveur des transitions agroécologique et alimentaire ainsi que d'un appel à manifestation d'intérêt pour développer l'alimentarité des emballages. Leur objectif est de permettre le déploiement de solutions innovantes pour l'agriculture et l'agroalimentaire. France 2030 consacra 2,3 Md€ de crédits au service d'une alimentation saine, durable et traçable.

APPEL À PROJETS « INNOVER POUR REUSSIR LES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE »

Doté d'une enveloppe globale de 200 millions d'euros de France 2030, **cet appel à projets vise à soutenir les démarches innovantes d'entreprises proposant des solutions qui permettent de répondre aux enjeux de la transition agroécologique** (réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, gestion des aléas en agriculture, préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux naturels) **et de la transition alimentaire** (production alimentaire durable et évolution de l'offre pour lutter contre l'augmentation de maladies chroniques telles que le diabète, l'obésité, les maladies cardiovasculaires ...).

L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner les entreprises du secteur pour leur permettre de développer des solutions permettant de s'adapter à un contexte changeant et incertain, et d'atténuation des conséquences environnementales de l'agriculture. Il s'agit d'apporter une réponse à des finalités comme la santé, la prise en compte des enjeux environnementaux des territoires, la

souveraineté et la résilience alimentaires, la qualité de vie, la traçabilité, le bien-être animal ou l'aménagement du territoire. **Grâce à cet appel à projets, l'objectif est de concevoir concrètement avec ces entreprises de nouvelles pratiques ou de nouveaux systèmes de production et/ou de transformation** : matériels innovants performants sur le plan environnemental et s'appuyant sur les sciences du vivant, matériels pour lutter contre les aléas climatiques, produits alimentaires sains et durables, solutions pour la traçabilité des aliments, etc.

Cet appel à projets permet d'accompagner des entreprises qui apportent des innovations de produit et de procédé pour les agriculteurs (volet transition agroécologique) et les consommateurs (volet transition alimentaire).

Il prend la suite des deux appels à projets lancés le 5 novembre dernier sur l'alimentation (« Besoins alimentaires de demain ») et l'agriculture (« Innover pour réussir la transition agroécologique »). Ces deux dispositifs, clos depuis mi-juin, ont permis le dépôt de 137 projets dont 50% portés par des acteurs émergents.

Ce nouvel appel à projets vise à poursuivre et amplifier cet effort. C'est pourquoi **ce dispositif, qui concerne l'amont et l'aval de notre système alimentaire**, doit donner lieu rapidement à un accompagnement des entreprises engagées dans ces projets en s'appuyant sur des dynamiques territoriales permettant de gérer les effets du changement climatique et d'accroître le rôle de l'agriculture comme levier de préservation de l'environnement.

Opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, l'AAP « Innover pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire » est ouvert depuis le 28 juillet 2022.

Trois dates de relève sont prévues :

- 9 novembre 2022 à 12h00 (midi heure de Paris)
- 8 mars 2023 à 12h00 (midi heure de Paris)
- 13 juin 2023 à 12h00 (midi heure de Paris)

Adresse de consultation de l'appel à projets :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innover-pour-reussir-les-transitions-agroecologique-et-alimentaire>

Les projets doivent être déposés via la plateforme de Bpifrance

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET « ALIMENTARITE DES EMBALLAGES »

France 2030 permet de répondre aux enjeux du quotidien pour notre alimentation et notre environnement.

Tout au long de la chaîne de production et d'approvisionnement alimentaire, **la question du conditionnement des denrées alimentaires se pose**. Alors que les consommateurs recherchent

davantage de durabilité et d'écoconception dans leurs emballages, l'impératif de la sécurité sanitaire des aliments doit primer.

Ainsi, **la recherche sur l'alimentarité des emballages est encore à ses débuts et il est aujourd'hui nécessaire de développer des connaissances scientifiques sur ces sujets.** L'objectif est de s'assurer que l'aptitude au contact alimentaire, par l'absence de transfert de certains contaminants, puisse être respectée dans le contexte de la transition écologique, et notamment des politiques de réduction, réemploi, recyclage (3R).

Ce programme de soutien à la recherche est doté de 28 millions d'euros de France 2030. Préalable au lancement ultérieur d'appels à projets, cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier le potentiel de projets de recherche éligibles à un soutien public portés par des organismes de recherche publics et/ou privés ou des laboratoires.

Ces moyens permettront d'ouvrir des pistes pour de nouveaux emballages de substitution, aux fonctions de conservation, de protection et de maturation des aliments, mais aussi de réemploi, de décontamination et de traitement de nouveaux matériaux (biosourcés, recyclés...).

Opéré pour le compte de l'Etat par l'Agence Nationale de la Recherche, l'AMI « Alimentarité des emballages » est ouvert du 27 septembre au 15 décembre 2022 à 11h00 (heure de Paris).

Adresse de consultation de l'appel à manifestation d'intérêt :

<https://anr.fr/ami-alimentarite-2022>

Les projets doivent être déposés via la plateforme de l'Agence Nationale de la Recherche :

<https://france2030.agencerecherche.fr/ami-alimentarite>

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a déclaré : « *L'innovation est au cœur de nos filières agricoles et agroalimentaires et anime l'ensemble de notre chaîne alimentaire. Pleinement engagées dans les transitions, les filières répondent aux attentes des consommateurs français et au besoin d'accélérer vers plus de durabilité et de diversité. Le Gouvernement est mobilisé à leurs côtés et je salue l'ouverture de ces deux dispositifs France 2030 qui apporteront un soutien de long terme et massif aux entreprises qui innovent afin de proposer de nouveaux outils aux agriculteurs et de nouveaux produits aux consommateurs.* »

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a déclaré : « *A travers le déploiement efficace de France 2030, l'occasion m'est donnée de souligner à quel point l'agriculture et l'alimentation sont au croisement d'une multitude d'enjeux de la transition écologique : enjeux climatiques, de biodiversité, de santé humaine en lien avec la santé environnementale (concept du "one health"), de développement des territoires... Ces deux dispositifs de France 2030 représentent une nouvelle opportunité pour accompagner les acteurs et contribuer à structurer des filières agricoles et alimentaires durables et ambitieuses, grâce à une innovation au service des enjeux de durabilité.* »

François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, a déclaré : « *Améliorer pour tous les Français l'accès à une alimentation durable, favorable à la santé, est un enjeu de santé publique majeur. Ces efforts sont essentiels pour atteindre les objectifs de nos plans de prévention dès aujourd'hui et demain dans le*

cadre de la future stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat. Je me félicite de ces deux dispositifs, qui nous permettront d'accompagner la transition vers des comportements durables et de répondre aux grands enjeux nutritionnels et environnementaux. »

Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie, a déclaré : « Nous avons besoin d'une transformation systémique de toute la chaîne alimentaire, de la production à la consommation, qui intègre mieux l'ensemble des enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Je me félicite de l'ouverture de ces nouveaux dispositifs, qui feront émerger des solutions innovantes et concrètes, et nous permettront de réussir la transition agroécologique et alimentaire que nous appelons de nos vœux. »

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Marc Fesneau - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Christophe Béchu - presse@ecologie.gouv.fr

Cabinet de François Braun - sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60

Cabinet de Roland Lescure – presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance

01 41 79 85 38 - laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

Agence nationale de la recherche - 01 78 09 80 70 - Katel.LEFLOCH@agencerecherche.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les

porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis. www.bpifrance.fr [@Bpifrancepresse](https://twitter.com/Bpifrancepresse)

À propos de l'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».